

RAPPORT DE LA GSO SUR LES ACTIVITÉS SPS

RAPPORT DE LA GSO AU COMITÉ DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES DE L'OMC

La communication ci-après, reçue le 29 mai 2021, est distribuée à la demande du secrétariat de l'Organisation de normalisation du Golfe (GSO).

1 INTRODUCTION

1.1. [L'Organisation de normalisation du Golfe \(GSO\)](#) est une organisation régionale de normalisation à but non lucratif, créée par résolution du [Conseil suprême du CCG](#) (22^{ème} session, Mascate (Oman), 30 et 31 décembre 2001); entrée en activité en mai 2004, elle est composée des gouvernements du Royaume d'Arabie saoudite, du Royaume de Bahreïn, des Émirats arabes unis, de l'État du Koweït, d'Oman et du Qatar.

1.2. La GSO a pour mission d'aider les [États membres du Conseil de coopération du Golfe \(CCG\)](#) à réaliser les objectifs énoncés dans sa Charte et dans l'Accord économique du CCG en unifiant les diverses activités de normalisation et en assurant le suivi de leur application et de leur respect par la coopération et la coordination avec les organismes de normalisation des États membres, en s'efforçant de développer les secteurs de la production et des services, de stimuler le commerce entre pays du CCG, de protéger les consommateurs, l'environnement et la santé publique, de renforcer les économies du CCG et leur compétitivité et de satisfaire aux prescriptions de l'Union douanière du CCG et du Marché commun du Golfe.

2 CADRE DE L'INFRASTRUCTURE QUALITÉ DE LA GSO

2.1. À ce jour, la GSO a publié plus de 23 524 [normes et règlements techniques unifiés des pays du Golfe](#) par l'intermédiaire de 44 [comités et sous-comités techniques](#) représentant l'ensemble des États membres de la GSO et couvrant la plupart des secteurs d'activité des États membres du CCG.

2.2. La GSO a élaboré le [Programme d'évaluation de la conformité du CCG](#) dans le but de réduire les obstacles techniques au commerce et de faciliter la libre circulation transfrontières des marchandises entre les États membres du CCG et dans le reste du monde.

- Dans le cadre du Système mis en place par les pays du Golfe en matière de surveillance de la sécurité des produits dans le Marché commun du CCG, la GSO a publié des règlements techniques horizontaux et verticaux, ainsi que d'autres guides techniques. Deux règlements techniques ont été mis en œuvre au moyen du [marquage de conformité du Golfe](#), à savoir le Règlement technique de la GSO sur les jouets et le Règlement technique de la GSO relatif aux équipements et appareils électriques à basse tension.
- Un calendrier a été élaboré en vue de la publication d'autres règlements techniques de la GSO relatifs à des catégories de produits, dont la sécurité des produits industriels, les cosmétiques, l'efficacité énergétique, les substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, la compatibilité électromagnétique, les équipements permettant d'économiser l'eau, les machines, les ascenseurs, les matériaux de construction, les dispositifs médicaux, les équipements pour atmosphères explosives, les récipients à pression simples, les équipements de protection individuelle, les appareils

fonctionnant au gaz, les aires de jeux, les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires, les instruments de pesage à fonctionnement non automatique, les instruments de mesure et les produits halal. Nombre de ces règlements techniques en sont au stade de l'approbation finale et ont déjà été notifiés à l'OMC.

- Plus de 440 000 certificats de conformité de véhicules, de pneumatiques et de motocycles ont été émis au moyen du [Système de délivrance de certificats de conformité sous format électronique](#). La GSO est l'autorité chargée de la notification en vertu d'une décision adoptée en mai 2013 par son conseil d'administration. La GSO a approuvé 69 organismes notifiés dans de nombreux pays du monde. Quelque 35 608 produits se sont vu apposer une marque de conformité CCG grâce à plus de 37 419 certificats de conformité délivrés via le [Système de suivi de la conformité du CCG](#). De plus, 971 programmes d'essais d'aptitude ont été réalisés à titre gratuit pour le compte de 653 laboratoires du CCG dans le cadre de l'une des principales activités de [l'Association des laboratoires des pays du Golfe](#), un réseau ouvert destiné aux laboratoires et aux entreprises qui les soutiennent opérant dans les États membres du CCG. L'Association a été créée à l'initiative de la GSO et sur la base des recommandations de la première conférence du CCG sur la compétence des laboratoires (Dubai, 13 mars 2013).

2.3. La GSO a créé le [Centre d'accréditation du CCG \(GAC\)](#), qui a obtenu une reconnaissance internationale en juin 2016. Le GAC est pour l'heure une organisation indépendante qui fournit des services d'accréditation dans les domaines de l'étalonnage, de la mesure, des essais, de l'inspection et de la certification, dits communément "évaluation de la conformité", en vue de soutenir les mesures conjointes du CCG et les économies nationales et de faciliter les échanges dans tous les États membres du CCG, outre le Yémen.

2.4. La GSO a créé et accueilli la [GULFMET](#), une organisation régionale de métrologie qui regroupe les instituts nationaux de métrologie du Royaume de Bahreïn, de l'État du Koweït, d'Oman, du Qatar, du Royaume d'Arabie saoudite, des Émirats arabes unis et du Yémen. Le Comité international des poids et mesures (CIPM) a délivré une acceptation provisoire à la GULFMET en tant qu'organisation régionale de métrologie (ORM), conformément aux procédures du Comité mixte des organisations régionales de métrologie et au sens de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle du Comité international des poids et mesures (CIPM-MRA) adopté à sa cent quatrième séance (Paris, 15 et 16 octobre 2015). À sa 43^{ème} réunion, tenue du 15 au 17 mars 2021, le Comité mixte des organisations régionales de métrologie dans le cadre du [BIPM](#) est convenu que la GULFMET remplissait toutes les exigences énoncées dans la section B1, Appendice B du CIPM MRA-P-12 et qu'elle devienne membre à part entière du Comité, avec un droit de parole et de vote.

2.5. La GSO investit pour renforcer les connaissances, les compétences et le savoir-faire de ses membres grâce à de vastes programmes de formation et d'assistance technique dans le domaine de la normalisation et des activités connexes. La GSO a créé le [Centre de formation du CCG à la normalisation](#) pour répondre aux besoins et aux exigences des membres de la GSO et a pour but d'aider les membres à participer effectivement au développement de la normalisation internationale, ainsi qu'à accroître les compétences des experts de la normalisation concernant les bonnes pratiques de normalisation. Le Plan de formation annuel vise à répondre, en coopération avec les ONN et les organisations régionales et internationales de normalisation, aux besoins et aux exigences des ONN grâce à des experts chevronnés et hautement qualifiés. Jusqu'à présent, la GSO a formé et qualifié plus de 14 000 participants dans le cadre de 500 cours de formation.

3 INFRASTRUCTURE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

3.1. Les systèmes informatiques de la GSO sont intégrés avec ceux de nombreuses organisations internationales et régionales de normalisation. Trois projets ont été examinés et approuvés par la GSO et l'ISO, dont le Système d'information ISO/API concernant l'obtention de métadonnées et de fichiers relatifs aux normes ISO, le Répertoire général de l'ISO, la Standardization Identity Federation (SIF) et les normes autorisant l'utilisation de ressources XML.

3.2. Aux termes de l'Accord d'adoption signé par la GSO et la Commission électrotechnique internationale (CEI) à Shanghai en 2019, la CEI autorise la GSO à avoir accès au serveur FTP contenant toutes les normes CEI avec un filigrane générique et via le serveur de la Bibliothèque. La GSO et la CEI ont déjà entamé des discussions au sujet de l'utilisation du Système d'information CEI/API en vue d'avoir accès, au nom des membres de la GSO, aux métadonnées et aux normes

non protégées hébergées par la GSO dans les centres nationaux de normes, comme à Oman et au Royaume de Bahreïn. Par ailleurs, la GSO a signé des contrats de licences de droits d'auteur avec le Comité européen de normalisation électrotechnique (CEN-CENELEC) en vertu desquels les deux parties ont pleinement accès à leurs métadonnées respectives. De plus, la GSO et ASTM International ont signé un accord d'intégration informatique à cette même fin.

3.3. Ces activités d'intégration permettent à la GSO de mettre en place une plate-forme unifiée pour effectuer des recherches dans différents catalogues sur les normes et faciliter le processus d'adoption des normes au niveau du CCG.

3.4. En outre, la GSO a mis au point de nombreuses [plates-formes et services électroniques](#) et continue à les étoffer et à les améliorer pour répondre aux besoins des États membres.

4 PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES À LA GSO

4.1. La GSO fait de la [participation des parties prenantes](#) au processus d'élaboration des normes et des règlements techniques une priorité pour garantir leur contribution féconde au moment opportun. À cet effet, la GSO a mis au point l'infrastructure nécessaire en procédant à une révision globale des fiches techniques pertinentes et en soulignant à plusieurs reprises l'importance de cette participation auprès des principaux acteurs clés des branches de production du CCG et des opérateurs économiques du monde entier .

5 COOPÉRATION INTERNATIONALE

5.1. À l'échelle régionale et internationale, la GSO a le statut d'observateur auprès de l'ISO, de la CEI, de l'OMC (OTC, SPS), du Codex, de l'Institut de normalisation et de métrologie pour les pays islamiques (INMPI), de l'Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières (OADIM), entre autres, et participe régulièrement aux assemblées générales annuelles de l'ISO, de la CEI, du Codex, de l'OIML et de nombreuses autres organisations régionales de normalisation telles que le CEN-CENELEC, l'AIDMO et l'Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN). Récemment, le 23 décembre 2020, l'Union internationale des télécommunications (UIT) a approuvé l'adhésion à part entière de la GSO à l'UIT-T (le secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT).

5.2. La GSO continue de coopérer étroitement sur le plan international avec des partenaires dans le monde entier dans le cadre de [62 protocoles d'accord et accords de coopération](#) conclus avec 50 organisations nationales et régionales de normalisation.

5.3. La GSO a participé à la réunion ordinaire du Comité SPS tenue sous forme virtuelle les 25 et 26 mars 2021, ainsi qu'à la séance informelle du 24 mars 2021 et à la séance thématique concernant la peste porcine africaine du 23 mars 2021.

5.4. En outre, la GSO a participé au webinar régional mensuel organisé par l'[ORAN](#) le 19 mai 2021 avec pour thème le commerce des produits agricoles et alimentaires – mettre en parallèle les obstacles techniques au commerce (OTC) et les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) en vue de l'accès au marché.
